

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/N° 113 /PRG/CNDD/SGG/2010

PORTANT NOMINATION D'UN CADRE AU MINISTERE
DE LA COMMUNICATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu le Communiqué n° 001/CNDD du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour le Développement et la Démocratie, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;
Vu l'Ordonnance n° 006/PRG/CNDD du 29 Décembre 2008, portant création d'un poste du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu les Accords de Ouagadougou en date du 15 janvier 2010 sur la sortie de crise politique en Guinée ;
Vu le Décret D/2010/001/PRG/CNDD/SGG du 19 janvier 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;
Vu le Décret D/2010/003/PRG/CNDD/SGG du 03 février 2010, portant restructuration du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2010/005/PRG/CNDD/SGG du 15 février 2010, portant nomination des membres du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;
Sur proposition du Ministre de la Communication et avec l'accord du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Ousmane CAMARA, Journaliste, précédemment Directeur National des Services de l'Information (DNSI), est nommé Directeur Général de la Radiodiffusion Télévision Guinéenne (RTG) en remplacement de Monsieur Alpha Kabinè DOUMBOUYA muté.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République

Conakry, le 08 JUIN 2010

Général Sékouba KONATE
Président de la Transition
Président de la République par Intérim
Ministre de la Défense Nationale



